

Celui qui a menti, mentira encore,  
Celui qui a trompé, trompera encore,  
Celui qui a déçu, décevra encore,  
Celui qui a trahi, trahira encore !



# Après le protocole 2018, les re**TRAITRES** #balancetesre**TRAITRES**

lu dépêche AEF du 16 décembre 2019\* :

Retraites des policiers : le ministère de l'Intérieur précise les axes de la réforme, les syndicats sont «rassurés»...*(pas tous !)*



«Nous sommes dans un bon état d'esprit, car ce courrier prouve qu'il n'y a pas de loup par rapport aux éléments présentés par le ministère de l'Intérieur lors de la réunion de jeudi» 12 décembre, estime le secrétaire national d'Unité SGP police-FO, Yves Lefebvre...affirme avoir débattu du contenu du courrier avec le ministre de l'Intérieur...«sur les points qui pouvaient prêter à confusion». «Il restait notamment la question des emplois substituables qui ne donneront pas droit à une retraite anticipée, mais ils ont une vue très réduite des postes concernés», se félicite-t-il. Yves Lefebvre salue en outre la portabilité des droits, se disant «rassuré». «Reste en suspens l'âge d'équilibre ou 'âge pivot'. «Le dossier des retraites n'est pas terminé. Nous devons aller chercher la bonification pour les 'nuiteux' à travers le compte pénibilité», affirme le secrétaire général d'Unité SGP police-FO. «Je pense qu'on peut s'orienter vers une surcotisation de l'employeur dans ce dossier», explique-t-il.



Olivier Hourcau, secrétaire général adjoint d'Alliance police nationale (CFE-CGC), se félicite auprès d'AEF de la suppression de l'aspect «missionnel»... «C'est une réelle satisfaction», «Nous resterons vigilants quant aux sujets encore à trancher». Il évoque la conception de la cartographie des fonctions substituables... «Nous serons également attentifs à ce que les promesses ne fassent pas baisser le pouvoir d'achat des policiers et maintiennent un niveau de pension équivalent», qui cite le remplacement de la bonification dite du cinquième ou encore le calcul de la pension sur l'ensemble des rémunérations. «Nous avons encore des interrogations sur l'âge pivot. Il est hors de question d'être impacté», affirme-t-il. Par ailleurs, il s'interroge sur le cumul emploi-retraite, qui n'a pas été abordé par Christophe Castaner. «Rien n'a été fixé sur le sujet, alors que les gendarmes en bénéficient.»



Philippe Capon, secrétaire général de l'Unsa police, estime que les positions exprimées par le courrier du ministre «représentent un gros premier pas, notamment sur le fait de ne pas différencier les policiers entre eux». «Le ministre a mis par écrit les grands principes sur lesquels les policiers pourront s'appuyer pour savoir comment leur retraite se passera. On avance»...»Tout n'y est pas, car certains domaines ne relèvent pas du ministère de l'Intérieur», «Il reste des sujets en suspens, aussi bien au niveau des confédérations, pour l'âge pivot par exemple, qu'au niveau des policiers. Nous attendons...la mise en place du simulateur, qui doit intervenir en février 2020»...»Il faudra rester vigilants concernant les agents qui ne sont pas référencés comme policiers mais qui exercent sur le terrain...notamment les personnels scientifiques.



## Voilà ce qui nous différencie

**Pour Alternative police (CFDT),**

«trop de flou» subsiste encore dans ce que sera le système de retraite pour les policiers. Dans un tract daté du samedi 14 décembre 2019, l'organisation appelle à «maintenir la pression et à se mobiliser dans la rue» pour la manifestation de mardi 17 décembre.

Si elle se félicite de la confirmation des avancées obtenues lors de la réunion du jeudi, Alternative police déplore le manque de réponse sur l'«âge pivot» ou sur «la pénibilité du travail de nuit».

«Nos collègues nuitieux sont une nouvelle fois les grands oubliés», dénonce le syndicat. Par ailleurs, il estime que les agents les plus jeunes, et donc concernés par la réforme sont «sacrifiés».

**Ce 17 décembre, avec la CFDT,  
faites entendre votre voix !**

\* <https://www.aefinfo.fr/acces-depeche/618345> (intégralité de l'article gratuit en offre découverte)